



LETTRE D'INFORMATION

CFE-CGC Île-de-France

N°30 – mai 2026



EDITORIAL

Conte du palais invisible

Il était une fois, dans le royaume de France, un grand palais en forme de pyramide de 9 étages où chacun connaissait sa place. Un jour, les architectes du Palais décidèrent que 5 étages suffiraient bien, car la mode était à la légèreté.

Ils commencèrent à retirer des pierres ici et là. "Regardez !", murmuraient les villageois, "le balcon des Maires Adjoints s'efface ! Les tours des Troidé s'évaporent !". Mais lorsqu'on interrogeait les architectes, ceux-ci répondaient : "Mais non, rien n'est fait, le plan n'est pas encore signé au Grand Conseil de la Nation !"

Pourtant, la pluie tombait et personne ne savait plus qui devait tenir le parapluie. On demandait aux simples messagers de porter des charges de ministres disparus avec leur étage, mais sans leur donner ni les pièces d'or ni les galons qui allaient avec. "Et si le toit s'effondre, qui sera responsable ?" demandaient les messagers. Ils n'avaient pour toute réponse que le silence.

Dans la brume, nombre d'habitants du Palais (notamment les Responsables des Equipes ou les Conseillers du peuple souverain) regardaient les étages disparaître. Ils se demandaient : "Comment monter plus haut si l'on supprime les marches de l'escalier ?"

Moralité : Un palais où les plans sont secrets et les murs invisibles n'est pas une demeure, c'est un labyrinthe. La CFE-CGC attend que les architectes sortent de leur mutisme pour que chaque agent retrouve un sol ferme sous ses pieds.

Ensemble, construisons demain

Le syndicat CFE-CGC Métiers de l'Emploi est à l'écoute de tous les Techniciens, Agents de Maîtrise et Cadres qu'ils soient de statut public ou privé.

MARCHÉ DU TRAVAIL

Formation professionnelle : la variable d'ajustement des conseils régionaux ?

Après avoir augmenté jusqu'en 2024, le budget global des conseils régionaux a enregistré une légère baisse en 2025 avec un effort demandé par l'Etat aux collectivités territoriales s'élevant à 5 milliards. Dans ce contexte de tension budgétaire, la formation professionnelle et l'apprentissage – qui représentent historiquement environ 9% des dépenses régionales – se retrouvent en première ligne des arbitrages budgétaires.

Si la formation demeure le troisième poste de dépenses des Régions, son poids relatif s'effondre avec des baisses de **5 à 10 %** selon les territoires. À l'inverse, le budget dédié aux « Transports et mobilités » (premier poste budgétaire) est sanctuarisé.

La part des Régions dans le financement des formations pour les demandeurs d'emploi est passée de 36 % en 2018 à seulement 25 % en 2024.

Le constat est préoccupant : entre 2018 et 2025, les parts allouées aux formations pré-qualifiantes et certifiantes ont chuté respectivement de 6 % et 7 %. Quant aux formations qualifiantes, elles atteignent un seuil critique de 3 %.

En Île-de-France, cette dynamique nationale prend une résonance particulière. Alors que la Région affiche des ambitions fortes en matière d'emploi, la réalité budgétaire impacte directement nos métiers et les usagers de France Travail.

Le Pacte Régional d'Investissement dans les Compétences (PRIC) est au cœur de cette tension. On observe un désengagement progressif du financement régional pour atteindre en 2024, le nombre de places financées par les Régions au niveau de 2018.

France Travail est donc contraint de mobiliser massivement ses propres budgets d'intervention. Pour les conseillers, cela se traduit par une pression accrue sur l'utilisation des enveloppes internes et complique leur travail d'orientation. Enfin, il existe un risque réel de rupture de parcours pour les publics les plus éloignés de l'emploi, souvent dépendants des dispositifs pré-qualifiants délaissés par la Région.

Avis CFE-CGC : Cette tendance est inquiétante. Réduire les moyens de la formation au moment où France Travail doit accompagner plus intensément les bénéficiaires du RSA et les chômeurs de longue durée est un non-sens stratégique. Cette vision court-termiste fragilise non seulement le parcours des demandeurs d'emploi, mais aussi les conditions de travail des agents.

(Source : Rapport de la Fédération des acteurs de la compétence - mars 2026)

LOI POUR LE PLEIN EMPLOI

L'application des sanctions des bénéficiaires du RSA

Le décret du 30 mai 2025 définit le barème des sanctions applicables aux demandeurs d'emploi ne respectant pas les obligations de leur contrat d'engagement. Ce texte fait toutefois l'objet d'une vive contestation : plusieurs syndicats et associations ont déposé un recours devant le Conseil d'État pour en obtenir l'abrogation, redoutant un durcissement disproportionné des sanctions envers les ménages les plus précaires.

L'application de ces sanctions révèle de profondes disparités selon les départements, remettant en cause l'égalité de traitement des allocataires. Ainsi, dès le premier manquement, 14 départements ont choisi de suspendre 80 % de l'allocation, tandis que 17 autres optent pour une suspension totale (100 %). Un durcissement se remarque également pour les ménages avec enfant (suspension de 30% au lieu de 20 auparavant). Enfin, si la suspension intégrale du RSA était déjà légalement possible auparavant, elle restait jusqu'ici marginale et peu documentée.

La mise en œuvre de la sanction dite de "suspension-remobilisation" impose une collaboration étroite entre France Travail et les conseils départementaux.

Jusqu'alors, les sanctions préconisées par l'opérateur national ne tenaient pas compte des règles départementales. Depuis un tournant a été pris fin janvier 2026 : France Travail s'est engagée à intégrer les décisions arrêtées par chaque département. Cette phase transitoire d'un an est toutefois conditionnée à un partage d'informations fluide et continu entre les départements et France Travail.

Avis CFE-CGC : l'application du décret de mai 2025 engendre une iniquité des sanctions, que nous dénonçons, vis-à-vis des demandeurs d'emploi, et montre la complexité de la nouvelle réglementation.

ACTUALITÉS

Intelligence artificielle : 5 millions d'emplois menacés en France ?



L'intelligence artificielle pourrait impacter jusqu'à 5 millions d'emplois en France dans les années à venir. Métiers les plus exposés à l'IA, transformation du travail, risques de suppression d'emplois... Décryptage de la CFE-CGC.

👉 <https://tinyurl.com/2eahprf>

SANTÉ AU TRAVAIL

Syndrome d'épuisement professionnel

La CFE-CGC met à jour son mémo pour mieux repérer les signaux d'alerte et comprendre les mécanismes du syndrome d'épuisement professionnel. Un outil concret pour alerter, comprendre, mais surtout pour agir.

👉 <https://swll.to/RK9CQX>

AGENDA

Réunions CFE-CGC

📅 09 juin 2026, réunion régionale semestrielle de la CFE-CGC Ile-de-France, à Paris.

📅 14 oct. 2026 (14:00-15:00) webinar "Préparation à la retraite - comment vérifier votre relevé?"

Vos contacts en Ile-de-France

Marjorie GOETZ

tél. : 06 18 08 90 13
marjorie.goetz@francetravail.fr
(Elue CSE - permanence téléphonique : tous les mercredis)

Jacques MARTIN

tél. : 06 27 27 03 18
jacques.martin@francetravail.fr
(Elu CSE - permanence téléphonique : tous les mardis)

Prenez contact avec nous par mail, afin d'échanger et vous abonner à nos publications : cfe-cgc.idf@francetravail.fr

CFE-CGC

Métiers de l'Emploi

Ensemble, construisons demain
👉 <https://cfeccg-metiersdelemploi.fr>

COMPÉTENCES

CPF, mode d'emploi

Le compte personnel de formation (CPF) vous appartient en propre, et peut être mobilisé de manière totalement autonome, sans accord de votre employeur, dès lors que la formation se déroule en dehors de votre temps de travail. Chaque année travaillée à temps plein génère 500 €, plafonnés à 5.000 € (800 € / 8.000 € pour les moins qualifiés). Une participation (environ 100 € et +) peut rester à votre charge.

Les formations possibles sont uniquement des formations certifiantes ou diplômantes, avec un objectif professionnel. Exemples : langues : diplôme inscrite au RNCP langues anglais, allemand... Certification reconnue (TOEIC, Bright...) ; informatique, gestion ; bilan de compétences, analyse du parcours organisme agréé VAE, validation d'un diplôme accompagnement certifié. Non autorisé : activités de loisirs sans certification. Formations "plaisir pur" (sport, cuisine, etc. non certifiés).

Comment faire : quatre étapes clés

1. Rendez-vous sur le site officiel moncompteformation.gouv.fr ou l'application mobile.
2. Connectez-vous via FranceConnect (identifiants impôts, Ameli, etc.).
3. Vérifiez vos droits Dans la rubrique « Vos droits formation », vous verrez le montant disponible (en euros).

Points de vigilance : aucun démarchage CPF n'est autorisé ; ne jamais donner ses identifiants. A retenir : vous pouvez utiliser votre CPF comme vous voulez, mais uniquement pour des formations utiles professionnellement et certifiées.

RH & CARRIÈRE

Le vague à l'âme des REA



La mise en place de la loi pour le plein emploi (LPE) génère pour les responsables d'équipe (REA) une charge de travail importante et des changements : aussi bien dans le pilotage que dans les relations avec les partenaires. Cela se traduit pour certains par des journées de travail qui se terminent tard.

Les retours d'instances deviennent de plus en plus des listes de courses à faire dans des délais de plus en plus courts. Et si le nombre de demandeurs d'emploi affectés à l'agence a augmenté, le nombre de conseillers n'a pas évolué. Les évolutions actuelles liées au plan efficacité, mal préparées, mal conçues et/ou mal présentées génèrent beaucoup d'inquiétudes et de tensions, avec pour résultat un projet qui n'est pas compris. Ainsi, des REA pourtant très engagés et investis n'ont plus le temps de réaliser leurs tâches cœur de métier. Même soutenus et accompagnés, les incertitudes auxquelles ils sont soumis compliquent encore leur travail. Sa hiérarchie les accompagne et les soutient, bien qu'elle soit aussi dans l'incertitude et dans un avenir incertain.

Sur certains territoires, les réunions avec les CM DD permettent d'échanger et de faire remonter les problèmes et les bonnes pratiques. Peu reconnus, mal payés au regard de leurs responsabilités et de leur charge de travail, nombre de REA pensent à renoncer au management, et de moins en moins de conseillers souhaitent évoluer vers ce poste. En un mot, le REA gère de l'humain mais pour bien traiter son équipe, il faut être bien traité soi-même... et le compte n'y est plus.

HUMOUR

L'actualité de France Travail IDF en BD

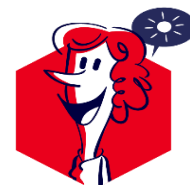




FLASH INFOS n°12/2026

CFE-CGC Île-de-France

mai 2026



La CFE-CGC à votre écoute

La CFE-CGC vous propose des échanges individuels privilégiés : vos élus se tiennent à votre disposition pour vous écouter, vous accompagner et porter vos besoins :

Les mardi 16 juin et lundi 22 juin

Pour :	Mardi 16 juin 2026	Lundi 22 juin 2026	A contacter par mail :
DAFT – Adjoint /REA	Matin : 9h / 13h	AM : 14h / 18h	- marjorie.goetz@francetravail.fr - jacques.martin@francetravail.fr
Techniciens / agents de maîtrise / cadres	AM : 14h / 18h	Matin : 9h / 13h	- marjorie.goetz@francetravail.fr - jacques.martin@francetravail.fr

Si vous n'êtes pas disponible ces jours, vous pouvez joindre vos élus CSE de la CFE-CGC Ile de France :

↳ **Marjorie GOETZ** (marjorie.goetz@francetravail.fr) : 06 18 08 90 13, permanence téléphonique tous les mercredis

↳ **Jacques MARTIN** (jacques.martin@francetravail.fr) : 06 27 27 03 18, permanence téléphonique tous les mardis

Prenez contact avec nous par mail afin d'échanger et vous abonner à nos publications

cfe-cgc.idf@francetravail.fr

Pour avancer ensemble, rejoignez-nous dès maintenant !